



CONSEIL MUNICIPAL  
CE 12 JANVIER 2016

PROCÈS-VERBAL d'une séance régulière du conseil municipal de la Ville de Duparquet tenue à la salle du conseil de la Ville de Duparquet, le 12 JANVIER 2016 à 19h00.

Présents : M. Gilbert Rivard Maire  
M. Alain Letarte Conseiller no.1  
M. Sylvain Audet Conseiller no.2  
Mme Claudette Macameau Conseillère no.3  
M. Richard Thiboutot Conseiller no.4  
Mme Solange Gamache Conseillère no.6

Absente : Mme Sylvie Lafortune Conseillère no.5

Monsieur le maire Gilbert Rivard préside la séance tandis que madame Lise Boucher agit comme secrétaire.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le quorum étant satisfait, monsieur le maire déclare l'ouverture de la séance à 19h00.

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :**

**Rés.611-2016**

Sur proposition de monsieur le conseiller Alain Letarte, secondé par madame la conseillère Solange Gamache, il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour présenté ci-après :



**ORDRE DU JOUR  
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
Salle du conseil – Hôtel de ville de Duparquet**

**Mardi le 12 janvier 2016 à 19 h 00**

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

- 3.1 Séance régulière du 1<sup>er</sup> décembre 2015
- 3.2 Séance extraordinaire du 16 décembre 2015

**4. CORRESPONDANCE**

- 4.1 Desjardins : fermeture du centre Duparquet
- 4.2 Invitation à devenir membre du CREAT
- 4.3 Nouveau programme d'aide aux personnes âgées pour le paiement des taxes municipales

4.4 19<sup>ième</sup> Téléthon régional de la Ressource pour personnes handicapées de l'A-T.

## **5. FINANCES**

5.1 Approbation de la liste des comptes du mois de décembre 2015 : (19 879,49 \$)

5.2 Rapport budgétaire fin de période 12

5.3 Transfert prêt temporaire à permanent 66 905 \$

## **6. AFFAIRES COURANTES**

6.1 Indexation salariale des employés pour 2016

6.2 SSI : retrait de 3 pompiers volontaires

6.3 Dépôt de document : *Rapport portant sur la liste des personnes physiques ayant versé un ou plusieurs dons dont le total est de 100\$ et plus*

6.4 Dépôt de document : *Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil*

6.5 Office municipal d'habitation de Duparquet : Budget 2016

6.6 Appui au réinvestissement dans les services de garde éducatifs de qualité

6.7 Regroupement – mise en commun

6.8 Directrice générale

## **7. RÈGLEMENTS**

8.1 Règlement no.06-2015 Règlement pour effectuer l'implantation et l'installation des plaques signalétiques de numéros civiques sur les zones villégiature de Duparquet et la tarification

## **8. COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL**

## **9. PAROLE AU PUBLIC**

## **10. LEVÉE DE LA SÉANCE**

### **3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

**Rés.612-2016**

#### **3.1 SÉANCE RÉGULIÈRE DU 1<sup>ER</sup> DÉCEMBRE 2015**

Les conseillers et conseillères ayant reçu copie du procès-verbal en ont dispensé la lecture et, sur proposition de monsieur le conseiller Sylvain Audet secondé par madame la conseillère Claudette Macameau, il est unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance régulière du 1<sup>er</sup> décembre 2015.

#### **3.2 SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 16 décembre 2015**

**Rés.613-2016**

Les conseillers et conseillères ayant reçu copie du procès-verbal en ont dispensé la lecture et, sur proposition de monsieur le conseiller Sylvain Audet secondé par monsieur le conseiller Alain Letarte, il est unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 décembre 2015.

### **4. CORRESPONDANCE**

#### **4.1 DESJARDINS : FERMETURE DU CENTRE DE DUPARQUET**

Dans sa lettre, la Caisse Desjardins d'Abitibi-Ouest remercie la Ville de son soutien alors que le Centre de services Desjardins était hébergé à l'Hôtel de Ville. De plus, Desjardins fait état du paiement complet du bail se terminant au 30 novembre 2018, au montant de 35 642,25 \$.

#### 4.2 INVITATION À DEVENIR MEMBRE DU CREAT

##### Rés.614-2016

Il est proposé par madame la conseillère Solange Gamache, secondé par madame la conseillère Claudette Macameau et adopté unanimement de verser au CREAT le montant de 50 \$ pour adhérer membre.

#### 4.3 NOUVEAU PROGRAMME D'AIDE AUX PERSONNES ÂGÉES POUR LE PAIEMENT DES TAXES MUNICIPALES

Le MAMOT verse 500\$ afin d'aider les municipalités pour l'implantation du programme d'aide aux personnes âgées pour le paiement des taxes municipales. Voilà la quote-part de la Ville de Duparquet.

#### 4.4 19<sup>IÈME</sup> THÉLÉTHON RÉGIONAL DE LA RESSOURCE POUR PERSONNES HANDICAPÉES DE L'A.-T.

##### Rés.615-2016

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Letarte, secondé par madame la conseillère Claudette Macameau et adopté unanimement que la Ville verse le montant de 50 \$ au Téléthon de la Ressource qui aura lieu le 31 janvier 2016.

### 5. FINANCES

##### Rés.616-2016

#### 5.1 APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES DU MOIS DE DÉCEMBRE 2015 : (19 879,49 \$)

Proposé par monsieur le conseiller Sylvain Audet, secondé par monsieur le conseiller Alain Letarte et unanimement résolu que les comptes ci-dessous soient acceptés et payés. Le montant des comptes à payer pour ce mois est 19 879,49 \$.

### Comptes à payer en décembre 2015

FOURNISSEUR	DESCRIPTION	MONTANT
Abinord	Surpresseur	95,83 \$
Alain Gagné	Niveleuse / Sablage	2 364,17 \$
Bell Mobilité	Cellulaire	69,57 \$
Bell Mobilité	Cellulaire	34,96 \$
Buro Concept	Papeterie	153,47 \$
Bluteau Céline	Entretien Salle Pompe	38,25 \$
Croix Rouge	Entente Services	150,00 \$
Cia Informatique	Configuration	103,48 \$
Corbeil Simard Savoie	Servitude	1 493,96 \$
Denise Letarte	Achat Pompier	76,47 \$
Dicom	Transport	29,59 \$
Étude Trépanier	Huissier	326,09 \$
Fond à l'Information	Avis de Mutation	4,00 \$
Fond à l'Information	Avis de Mutation	8,00 \$
Garage Martin Macameau	Essence	96,60 \$
Garage Martin Macameau	Pièces	14,17 \$
Garage Martin Macameau	Essence	85,00 \$
Garage Martin Macameau	Essence	109,41 \$
Garage Martin Macameau	Divers	14,45 \$
Jean Guy Roy Entrepreneur	Niveleuse	328,83 \$
Jessica Roy	Papeterie	60,24 \$

Jessica Roy	Achat Noel	153,52 \$
Jessica Roy	Achat Noel	229,72 \$
Jessica Roy	Action Santé	59,21 \$
Jessica Roy	Achat Noel	57,44 \$
Larouche Bureautique	Photocopieur	318,18 \$
Les Entreprise JLR	Contrat Cueillette	2 346,48 \$
Médias Transcontinental	Avis Public	279,39 \$
Métal Marquis	Couteaux	926,70 \$
Orizon Mobile	Vérification	123,15 \$
Poste Canada	Timbres	97,73 \$
Petite Caisse Pompier	Achats Divers	75,60 \$
Petite Caisse	Achats Divers	186,75 \$
Praxair	Cylindre	24,92 \$
Praxair	Renouvellement Bail	217,30 \$
Produit Pétrolier Harricana	Garage	681,03 \$
Produit Pétrolier Harricana	Bibliothèque	603,05 \$
Quincaillerie Palmarolle	Bibliothèque	45,71 \$
Quincaillerie Palmarolle	Centre des Loisirs	5,01 \$
Surplus du Nord	Vêtement Travail	303,48 \$
Techni-Labs	Analyses	339,18 \$
Transport Raymond Bérubé	Contrat Chemin	928,42 \$
Transport Raymond Bérubé	Contrat Chemin	390,91 \$
Transport Raymond Bérubé	Contrat Chemin	1 807,98 \$
Ville de La Sarre	Téléavertisseur	18,78 \$
Xylem	Régulateur	459,88 \$
Yves Patry Plomberie Chauffage inc.	Pièce Fournaise	586,51 \$
WSP	Plan d'intervention	786,19 \$
6993788 Canada inc	Broyage des branches	2 170,73 \$
<b>TOTAL</b>		<b>19 879,49 \$</b>

## 5.2 RAPPORT BUDGÉTAIRE FIN DE PÉRIODE 12

Le rapport budgétaire à la fin de la période 12 est déposé au Conseil.

## 5.3 TRANSFERT PRÊT TEMPORAIRE À PERMANENT 66 905 \$

**Attendu que** suivant le règlement d'emprunt 08-2014, la Ville a contracté un prêt temporaire afin de financer le déficit cumulé de 66 905 \$

### Rés.617-2016

**En conséquence**, il est proposé par madame la conseillère Solange Gamache, secondé par madame la conseillère Claudette Macameau et adopté unanimement de transférer la marge de crédit temporaire vers un prêt à terme pour un capital de 66 905 \$, au taux offert par Desjardins pour une période de 5 ans à 3,10%.

De plus, il est entendu que monsieur le maire Gilbert Rivard ainsi que madame Lise Boucher directrice générale sont par la présente, autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Duparquet les documents requis auprès de Desjardins pour cette affaire.

## 6. AFFAIRES COURANTES

### 6.1 INDEXATION SALARIALE DES EMPLOYÉS POUR 2016

**Attendu que** la Ville est d'avis d'indexer le salaire de ses employés pour l'année 2016;

### Rés.618-2016

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Claudette Macameau, secondé par madame la conseillère Solange Gamache et adopté unanimement d'indexer le salaire des employés suivants :

Jasmine Therrien, Jessica Roy, Michel Bellavance, Donald Costello, Mélanie Jean ainsi que Lise Boucher. L'indexation correspond au taux d'augmentation de l'indice des prix à la consommation pour le Québec entre décembre 2013 et décembre 2014, soit 1,4 %.

## 6.2 RETRAIT DE 3 POMPIERS VOLONTAIRES

**Attendu que** 3 pompiers volontaires donnent leur démission du service de sécurité incendie;

**Rés.619-2016**

**En conséquence**, il est proposé par monsieur le conseiller Alain Letarte, secondé par monsieur le conseiller Sylvain Audet et résolu unanimement de mettre fin à l'emploi de trois (3) pompiers volontaires suivants :

Messieurs Gilles Boutin, Wilfrid Cloutier et Marc-André Morin

## 6.3 DÉPÔT DE DOCUMENT : *RAPPORT PORTANT SUR LA LISTE DES PERSONNES PHYSIQUES AYANT VERSÉ UN OU PLUSIEURS DONS DONT LE TOTAL EST DE 100\$ ET PLUS*

La directrice générale Lise Boucher dépose au conseil le document « *Rapport portant sur la liste des personnes physiques ayant versé un ou plusieurs dons dont le total est de 100\$ et plus* » dûment rempli et signé par monsieur Alain Mercier.

## 6.4 DÉPÔT DE DOCUMENT : *DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL*

La directrice générale Lise Boucher dépose au conseil le document « *Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil* » dûment rempli et signé par les personnes suivantes :

Monsieur le maire Gilbert Rivard, monsieur le conseiller Alain Letarte, monsieur le conseiller Sylvain Audet, madame la conseillère Claudette Macameau, monsieur le conseiller Richard Thiboutot, et madame la conseillère Solange Gamache.

## 6.5 OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE DUPARQUET : BUDGET 2016

**Attendu que** la Ville a reçu le document détaillé relatif à l'approbation du budget de l'OMH de Duparquet et que celui-ci a été adopté par le c.a. de l'organisme;

**Rés.620-2016**

**En conséquence**, il est proposé par madame la conseillère Claudette Macameau, secondé par madame la conseillère Solange Gamache et adopté unanimement d'approuver le Budget 2016 de l'OMH de Duparquet qui fait état de la participation de la Ville au montant de 4 626 \$ pour l'exercice.

## 6.6 APPUI AU RÉINVESTISSEMENT DANS LES SERVICES DE GARDE ÉDUCATIFS DE QUALITÉ

**Attendu que** le développement des enfants, l'équité et l'égalité des chances sont au cœur du Livre blanc de 1997 « Les enfants au cœur de nos choix »;

**Attendu que** la politique familiale du Québec a eu un effet remarquable sur le taux d'emploi des femmes et la lutte à la pauvreté;

**Attendu que** la loi sur les services de garde a pour objet de promouvoir la qualité des services de garde éducatifs en vue d'assurer la santé, la sécurité, le développement, le bien-être et l'égalité des chances des enfants;

**Attendu que** l'éducation commence à la naissance et est la pierre d'assise d'une société riche et en santé;

**Considérant que** de mettre fin à l'universalité compromet le droit de chaque enfant à l'égalité des chances;

**Considérant que** des spécialistes s'entendent sur le caractère préventif des investissements en petite enfance, le Nobel James Heckman, ayant démontré que chaque dollar investi générera des économies de sept dollars en santé, en éducation, en sécurité publique et en justice;

**Considérant que** le gouvernement a imposé aux services de garde éducatifs subventionnés des compressions de 74 millions de dollars en 2015-2016, qu'il s'apprête à couper 120 millions additionnels en 2016-2017, menaçant l'égalité des chances, la qualité des services aux enfants et à leur famille, ainsi que des milliers d'emplois;

**Rés.621-2016**

**En conséquence**, il est proposé par madame la conseillère Solange Gamache, secondé par monsieur le conseiller Sylvain Audet et résolu unanimement que les membres du conseil demandent au gouvernement du Québec d'annuler les compressions annoncées pour 2015-2016 et 2016-2017 et de s'engager à promouvoir l'égalité des chances en réinvestissant dans les services de garde éducatifs de qualité.

#### 6.7 REGROUPEMENT – MISE EN COMMUN

**Attendu que** les élus (es) de l'Abitibi-Ouest ont manifesté le désir de regrouper ou de mettre en commun certains travaux ou services lors du Colloque sur le développement local et régional tenu le 19 septembre 2015;

**Attendu que** l'idée de base est de permettre conjointement des travaux ou services tout en minimisant les coûts;

**Rés.622-2016**

**En conséquence**, il est proposé par monsieur le conseiller Alain Letarte, secondé par madame la conseillère Solange Gamache et adopté unanimement ce qui suit :

QUE le conseil municipal de la Ville de Duparquet a la volonté de mettre en commun ou regrouper certains services suivants avec les municipalités du secteur Sud de la MRCAO soit Rapide-Danseur, Ste-Germaine, Gallichan, Roquemaure et Palmarolle;

QUE les services suivants peuvent faire l'objet d'une potentielle mise en commun : 1. la protection des incendies, 2. l'inspecteur en bâtiments, 3. les loisirs, 4. l'agent de développement, et 5. l'opération en eau potable et eaux usées;

QUE le conseil est d'avis que les travaux suivants de mise en commun au niveau de la MRC seraient profitables : la mise en commun des appels d'offres pour certains travaux publics : ex. débroussaillage, asphaltage, voirie etc.

QUE le conseil n'est pas en accord avec un éventuel regroupement de municipalités avec celles de l'Abitibi-Ouest. Toutefois, s'il y a un regroupement des municipalités, la Ville de Duparquet serait favorable à fusionner avec la MRC de Rouyn-Noranda.

#### 6.8 DIRECTRICE GÉNÉRALE

Monsieur le maire Gilbert Rivard dépose la lettre de démission de la directrice générale Lise Boucher, démission effective le 1<sup>er</sup> avril 2016.

### 7. RÈGLEMENT

7.1 RÈGLEMENT NO.06-2015 RÈGLEMENT POUR EFFECTUER L'IMPLANTATION ET L'INSTALLATION DES PLAQUES SIGNALÉTIQUES DE NUMÉROS CIVIQUES SUR LES ZONES VILLÉGIATURE DE DUPARQUET ET LA TARIFICATION

## RÈGLEMENT n° 06-2015

### **RÈGLEMENT POUR EFFECTUER L'IMPLANTATION ET L'INSTALLATION DES PLAQUES SIGNALÉTIQUES DE NUMÉROS CIVIQUES SUR LES ZONES VILLÉGIATURE DE DUPARQUET ET LA TARIFICATION**

---

**ATTENDU QUE** la Ville de Duparquet et son service de sécurité incendie constatent une lacune au niveau de l'identification de la numérotation civique des immeubles dans le secteur villégiature de la Ville;

**ATTENDU QUE** cette lacune causerait des pertes de temps considérables en situation d'urgence, réduisant ainsi l'efficacité et la rapidité des interventions ainsi que la sécurité des citoyens;

**ATTENDU QU'**en vertu de la *Loi sur les compétences municipales (L.R.Q., c-47.1), article 67 alinéa 5*, une municipalité peut adopter un règlement pour régir le numérotage des immeubles construits;

**ATTENDU QUE** le conseil municipal est d'avis que la numérotation civique, installée de façon uniforme, sur les immeubles construits dans les zones villégiature de la Ville de Duparquet, s'avérerait un outil indispensable pour assurer le repérage rapide des immeubles construits par les services d'urgence et d'utilités publiques;

**ATTENDU QU'**un avis de motion a été préalablement donné à la séance régulière du 1<sup>er</sup> décembre 2015;

**Rés.623-2016**

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur le conseiller Alain Letarte, secondé par monsieur le conseiller Richard Thiboutot et unanimement résolu :

QU'il soit statué et ordonné par règlement de la Ville de Duparquet et il est par le présent règlement portant le numéro 06-2015 des règlements de la Ville de Duparquet statué et ordonné comme suit :

#### **ARTICLE 1 - PRÉAMBULE**

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

#### **ARTICLE 2 – DOMAINE D'APPLICATION**

Dans le but d'assurer la sécurité de ses citoyens et de faciliter le repérage des propriétés, notamment par les services d'urgence et d'utilités publiques, la Ville de Duparquet juge que chaque immeuble construit dans la zone villégiature doit être doté d'une plaque signalétique de numéros civiques phosphorescente et uniforme.

L'application de ce règlement ainsi que l'ajout ou le remplacement des plaques signalétiques de numéros civiques relèvent du Service d'inspection et d'urbanisme ainsi que du Service des Travaux publics.

#### **ARTICLE 3 – ACQUISITION ET TARIFICATION**

La Ville de Duparquet est l'instance responsable quant à l'implantation, l'acquisition et l'installation des plaques signalétiques de numéros civiques sur son territoire. Les coûts des panneaux seront assumés par les citoyens, sous forme d'une taxe spéciale au montant de 35\$ par numéro civique. Par conséquent, la Ville de Duparquet décrète le paiement d'une taxe spéciale de 35\$ par numéro civique dans les zones de villégiature, relative à la dite installation.

#### **ARTICLE 4 – NOUVELLES CONSTRUCTIONS**

Pour toute nouvelle construction, la plaque identifiée avec le nouveau numéro civique, sera installée par la Ville, et ce, après l'émission du permis de construction et le paiement de la tarification de 35 \$ par le demandeur.

#### **ARTICLE 5 – ZONE D'INSTALLATION**

Les plaques signalétiques de numéros civiques des propriétés seront installées à une distance maximale de 1,5 mètres de l'entrée donnant accès à la voie de

circulation et à une distance minimale de 2,5 mètres et maximale de 3 mètres de la zone de roulement de la voie de circulation, à l'exception des cas particuliers.

S'il y a présence d'un fossé, la distance maximale pour l'installation est d'un mètre au-delà du fossé.

La hauteur minimale des plaques devra être de 1,5 mètre et la hauteur maximale devra être de 1,9 mètre. De plus, elle devra être perpendiculaire à la voie de circulation.

#### **ARTICLE 6 – VISIBILITÉ ET ENTRETIEN DE LA PLAQUE**

Chaque propriétaire doit s'assurer que la plaque signalétique de numéros civiques est bien entretenue et n'est pas obstruée par aucun végétal tel que arbre, arbuste, fleurs, etc. ou autre obstruction telle que neige ou tout genre d'affiche permanente ou temporaire.

#### **ARTICLE 7 – ENLÈVEMENT, DÉPLACEMENT OU DOMMAGE CAUSÉS À L'INSTALLATION**

Dans le cas où la plaque signalétique de numéros civiques serait enlevée ou déplacée, sans le consentement de la Ville, son remplacement se fera par la Ville aux frais du contribuable, et ce, sans égard au droit de la Ville de poursuivre le contrevenant conformément à l'article 10 du présent règlement.

Si la plaque est endommagée suite à des opérations municipales de déneigement ou d'entretien de fossé ou suite à un accident routier, le propriétaire doit, le plus rapidement possible, aviser la Ville afin qu'elle procède à la réparation, et ce, aux frais de la Ville.

Si la plaque est endommagée suite à une intervention autre que municipale ou un accident routier, les frais de remplacement, en tout ou en partie, seront facturés au prix coûtant, au propriétaire de l'immeuble construit.

#### **ARTICLE 8 – FRAIS RELATIFS À UN CHANGEMENT D'ADRESSE**

Tous frais reliés au remplacement ou à l'installation de la plaque signalétique de numéros civiques, suite à un changement d'adresse, que ce soit à l'initiative de la Ville ou suite à une demande d'un propriétaire, sera aux frais de la Ville.

#### **ARTICLE 9 – DISPOSITIONS SPÉCIALES**

Quiconque contrevient à une disposition du présent règlement commet une infraction et est passible des amendes suivantes :

1. Quiconque commet une infraction est passible d'une amende d'au moins cinquante dollars (50\$) et d'au plus cent cinquante dollars (150\$) en plus des frais reliés aux correctifs nécessaires.
2. Quiconque commet toute infraction subséquente à une même disposition dans une période de deux ans de la première infraction, est passible d'une amende d'au moins cent cinquante dollars (150\$) et d'au plus trois cent dollars (300\$) en plus des frais reliés aux correctifs nécessaires selon l'infraction.

#### **ARTICLE 10 – ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

### **8. COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL**

Monsieur le conseiller Alain Letarte informe la population que le sentier de ski de fond est ouvert;

Dans le dossier du revêtement extérieur de la caserne des pompiers, monsieur le conseiller Sylvain Audet vérifie la possibilité de rencontrer l'entrepreneur et l'architecte afin d'en venir à un arrangement le moins coûteux possible pour la Ville;

Monsieur Sylvain Audet valide pour la demande du Club QUAD de l'A.-O. pour circuler sur certains chemins de la municipalité;



Madame la conseillère Solange Gamache informe concernant le projet « Croque-Livre » qu'on est en train d'organiser aux Loisirs; de plus, à la Maison des Jeunes, nous avons des activités de cuisine; ainsi que projets Wixx;

#### **9. PAROLE AU PUBLIC**

Un citoyen intervient sur l'éventualité que les QUAD circulent sur le chemin Gamache en ce qui concerne la sécurité, la vitesse, ainsi que les coûts additionnels pour l'abat-poussière et le concassé;

Monsieur Daniel Filion, vice-président de l'Association QUAD de l'A-O. s'explique concernant la demande adressée à la Ville afin que le sentier passe sur le chemin Gamache, le chemin du Moulin et le chemin du Camping

#### **10. LEVÉE DE LA SÉANCE**

#### **Rés.624-2016**

Tous les sujets ayant été abordés, sur proposition de monsieur le conseiller Sylvain Audet, secondé par monsieur le conseiller Alain Letarte, il est unanimement résolu que la séance soit levée. Il est 20h40.